

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**



**23<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION  
ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UEAC)**

**Brazzaville, 11 – 22 juillet 2012**

**COMMUNIQUE FINAL**

ψ

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a tenu sa vingt-troisième session ordinaire à Brazzaville, République du Congo, dans les locaux du Palais des Congrès, le 22 juillet 2012 sous la Présidence de Monsieur **Pierre MOUSSA**, Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

Monsieur **Antoine NTSIMI**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les Affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Les travaux de cette 23<sup>ème</sup> session du Conseil étaient consacrés, entre autres, au Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC, à l'audit et au suivi de la gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC, à l'Etat d'avancement de la ratification du Traité révisé et des cinq (5) Conventions signées, au Programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC, aux dossiers relatifs aux Transports, à l'amélioration de la gouvernance et à la rationalisation des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté, ainsi qu'à la sécurisation du financement de la Communauté par la TCI.

Ont effectivement pris part aux travaux, les Ministres ou leurs représentants dûment accrédités suivants:

**Pour le Cameroun :**

- Monsieur **Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre des Finances.

**Pour la Centrafrique :**

- Monsieur **Abdou Karim MECKASSOUA**, Ministre d'Etat au Plan et à l'Economie ;
- Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget;
- Madame **Dorothee Aimée MALENZAPA**, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie.

**Pour le Congo :**

- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public;
- Madame **Claudine MUNARI**, Ministre du Commerce et des Approvisionnements ;
- Monsieur **Josué Rodrigue NGOUONIMBA**, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

**Pour le Gabon :**

- Monsieur **Emmanuel ISSOZE NGONDET**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, Chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale.

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a tenu sa vingt-troisième session ordinaire à Brazzaville, République du Congo, dans les locaux du Palais des Congrès, le 22 juillet 2012 sous la Présidence de Monsieur **Pierre MOUSSA**, Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

Monsieur **Antoine NTSIMI**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les Affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Les travaux de cette 23<sup>ème</sup> session du Conseil étaient consacrés, entre autres, au Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC, à l'audit et au suivi de la gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC, à l'Etat d'avancement de la ratification du Traité révisé et des cinq (5) Conventions signées, au Programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC, aux dossiers relatifs aux Transports, à l'amélioration de la gouvernance et à la rationalisation des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté, ainsi qu'à la sécurisation du financement de la Communauté par la TCI.

Ont effectivement pris part aux travaux, les Ministres ou leurs représentants dûment accrédités suivants:

#### **Pour le Cameroun :**

- Monsieur **Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre des Finances.

#### **Pour la Centrafrique :**

- Monsieur **Abdou Karim MECKASSOUA**, Ministre d'Etat au Plan et à l'Economie ;
- Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget;
- Madame **Dorothee Aimée MALENZAPA**, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie.

#### **Pour le Congo :**

- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public;
- Madame **Claudine MUNARI**, Ministre du Commerce et des Approvisionnements ;
- Monsieur **Josué Rodrigue NGOUONIMBA**, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

#### **Pour le Gabon :**

- Monsieur **Emmanuel ISSOZE NGONDET**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, Chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale.

- Monsieur **Luc OYOUBI**, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable ;

**Pour la Guinée Equatoriale :**

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale;
- Monsieur **Marcelino OWONO EDU**, Ministre des Finances et du Budget.

**Pour le Tchad :**

- Monsieur **Christian Georges DIGUIMBAYE**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **Mahamat Allahou TAHER**, Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Etaient également présents, le Vice-Président de la Commission, les Commissaires, le Premier Président de la Cour de Justice de la Communauté, le Président du Parlement Communautaire, le Gouverneur de la BEAC, le Président de la BDEAC, le Secrétaire Général de la COBAC ainsi que les responsables des Institutions Spécialisées de la Communauté.

Après avoir adopté son ordre du jour avec un amendement relatif au rapport sur la suite du Programme des Réformes Institutionnelles dont il a pris acte, le Conseil des Ministres a pris connaissance du **procès-verbal de sa 22<sup>ème</sup> session ordinaire tenu à Brazzaville le 19 décembre 2011** qu'il a adopté en l'état.

Examinant la question relative à **l'état d'avancement de la Ratification du Traité révisé et des cinq (5) Conventions signés**, le Conseil des Ministres a, après de fructueux échanges, décidé de porter ce dossier à la Haute attention de la Conférence des Chefs d'Etat.

Concernant le dossier relatif à l'état d'avancement du **Programme Economique Régional (PER)** de la CEMAC, il a adopté l'ensemble des points débattus au niveau du Comité Inter-Etats portant sur **l'état d'avancement du Programme, le Cadre institutionnel du PER et le Fonds Emergence CEMAC**. Ainsi, il a fait siennes **les** recommandations du Comité Inter-Etats exhortant les Etats à accélérer la rédaction des PER/**volets** pays tout en rappelant que ces documents **doivent être validés au préalable au** niveau national avant d'être **transmis** à la Commission. Le Conseil a **approuvé** le projet de texte relatif au cadre institutionnel pour la mise en œuvre et le pilotage du PER à la haute attention de la **Conférence des Chefs d'Etat**. **Par** ailleurs, par souci de transparence, le Conseil **recommande** à la Commission **l'élaboration** d'un manuel de procédure pour les dépenses **des investissements**.

Au **sujet du Fonds Emergence CEMAC**, le Conseil a instruit la Commission **de** poursuivre les études sur les **différentes implications du fonds dans** un délai de six (6) mois.

S'agissant du dossier sur le **Programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC**, tout en prenant acte du travail réalisé, le Conseil a demandé que :

- Soit poursuivi le processus de recrutement engagé dans le cadre du chantier y relatif mis en œuvre par le Cabinet Performance Management Consulting (PMC) ;
- Soit pris en compte le diagnostic du cabinet 2AC pour une répartition plus judicieuse des attributions au niveau de la gouvernance de la Commission;
- Soit évalué le coût de ce programme de renforcement de capacités de la Commission de la CEMAC proposé par le Cabinet 2AC Associés Audit & Conseil pour la phase 2 du programme ;
- Soient harmonisées les approches des deux cabinets pour ce qui est des recrutements.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a examiné le dossier relatif aux **Transports**. Après analyse approfondie des différents rapports, il en ressort ce qui suit:

- concernant la **Compagnie Communautaire Air CEMAC**, le Conseil s'est déclaré **satisfait** de l'état d'avancement du projet et a approuvé la **traduction en acte communautaire** de la résolution du Comité Ad Hoc des Ministres de l'Aviation Civile portant régulation progressive du marché du transport aérien en zone CEMAC, par l'application de la décision de Yamoussoukro sur les droits de trafic de 5<sup>e</sup> liberté ; Prenant en compte les facteurs clés de réussite du projet, au plan de la rentabilité et de la viabilité, le Conseil a vivement recommandé l'établissement de synergies opérationnelles entre Air CEMAC et les compagnies nationales d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre **diligente** de la feuille de route adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 07 juillet 2012;
- par rapport à l'**Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC)**; le Conseil a adopté le Règlement portant organisation et fonctionnement de l'Agence, approuvé par les Ministres des Transports de la CEMAC réunis en Comité ad hoc le 16 février 2012 à Brazzaville. Il recommande à la Conférence des Chefs d'Etat l'érection de l'**ASSA-AC** en Institution spécialisée de la Communauté.
- en ce qui concerne le **Code de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEMAC**, le Conseil a adopté le Règlement relatif audit code, approuvé par les Ministres des Transports de la CEMAC réunis en Comité ad hoc le 16 février 2012 à Brazzaville.
- s'agissant du **Code Communautaire de la Marine Marchande**, le Conseil a également adopté le Règlement y relatif, approuvé par les Ministres des

Transports de la CEMAC réunis en Comité ad hoc le 16 février 2012 à Brazzaville.

Réagissant à la présentation du **Rapport intérimaire de la surveillance multilatérale pour l'année 2011 et perspectives pour 2012**, le Conseil s'est félicité de la qualité du rapport produit et a adopté le projet de texte proposé.

Examinant l'**additif à la Directive au Plan Comptable de l'Etat**, le Conseil s'est félicité de la qualité du rapport produit et l'a adopté avec le texte y relatif.

S'agissant des **mesures financières en faveur des Juges, Membres statutaires de la Cour de Justice Communautaire, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint du Parlement Communautaire**, le Conseil, après des échanges fructueux, a adopté, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les mesures financières relatives:

- au régime général de rémunération et des divers droits et avantages alloués aux juges membres statutaires de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- aux taux journaliers des frais de mission alloués aux Membres de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- régime de rémunération du Secrétaire Général et du Secrétaire général Adjoint du Parlement Communautaire ;
- régime indemnitaire de cessation d'activités du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint du Parlement Communautaire.

En outre, le Conseil a exigé que toute proposition relative aux mesures financières précitées au profit des cadres et agents des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté tienne compte au préalable d'un ratio de la masse salariale ne devant pas dépasser un seuil à fixer par le Conseil de l'UEAC.

Abordant le dossier relatif aux termes de références de l'étude sur les modalités de **rationalisation des quatre Institutions Spécialisées de l'UEAC: EIED, ISTA, ISSEA et IEF-Pôle Régional**, le Conseil des Ministres, a adopté le projet desdits termes de référence et le texte y afférent.

Prenant connaissance du dossier sur la **Sécurisation du financement de la Communauté par la TCI**, après quelques observations visant à améliorer la qualité des documents présentés, le Conseil a adopté et approuvé les textes portant sur:

- **La création de la Brigade Communautaire de Contrôle de la Liquidation et du Recouvrement de la TCI qui fera partie intégrale de la Direction de l'Union Douanière de la Commission de la CEMAC;**

- L'alignement du Code des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale sur la Convention de KYOTO révisée ;
- L'application générale et effective de la « Méthode de la Valeur Transactionnelle »;
- La liste révisée des marchandises admises en franchise de TCI ;
- La modification de l'Acte Additionnel n° 03/00-CEMAC-046-CE-03 du 14 décembre 2000 instituant un mécanisme autonome de financement de la Communauté.

Abordant le dossier relatif aux **modalités pour la facilitation de la mise en œuvre du principe de rotation aux postes de responsabilités par ordre alphabétique des Etats membres**, le Conseil des Ministres a confirmé la répartition en deux (2) groupes des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC et a transmis à la Conférence des Chefs d'Etats le projet d'Acte Additionnel relatif à l'harmonisation de la durée des mandats de cinq (5) ans non renouvelable ; à l'exception de la BEAC où le mandat est de sept (7) ans pour le Gouverneur et six (6) ans pour les autres membres de son gouvernement.

S'agissant de la question liée au **rapprochement des deux marchés boursiers de la zone CEMAC**, sur la base des conclusions de l'étude réalisée par la BAD et après examen des projets de texte proposés, le Conseil a recommandé que les contacts soient maintenus entre les deux marchés boursiers pour approfondir les réflexions avant la saisine des hautes instances de la Communauté.

Evoquant le dossier relatif à la Transformation du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) en institution spécialisée de la CEMAC, après de fructueux échanges, le Conseil a pris acte et l'a transmis à la Conférence des Chefs d'Etat.

Concernant la **Stratégie de développement du commerce des services dans la zone CEMAC**, ayant apprécié l'importance du dossier et la nécessité de promouvoir le commerce des services dans la sous-région, le Conseil en a pris acte.

A propos du dossier relatif au **Programme Indicatif Régional (PIR) – 10<sup>ème</sup> FED Afrique Centrale**, tout en prenant acte de cette note, le Conseil a insisté sur la nécessité de tenir compte de l'ensemble des pays de la Communauté dans le choix des projets intégrateurs à financer dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE).

Passant à l'examen de **l'état d'avancement de la mise en œuvre du Passeport biométrique CEMAC**, constatant le retard observé par les Etats dans l'émission de leur passeport biométrique CEMAC, le Conseil a exhorté les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer à la Commission de la CEMAC les noms des

experts devant intégrer les deux (2) groupes de travail créés dans le cadre de ce dossier, pour permettre :

- l'activation du centre de collecte des données CEMAC et des fichiers numérisés ;
- la conclusion du protocole d'accord entre la Commission de la CEMAC et l'OIPC-Interpol.

Examinant le point relatif à **l'audit et au suivi de la gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC**, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de convoquer une réunion du Comité Inter-Etats en vue de l'examen des termes de référence y relatifs et d'autres questions pouvant faire l'objet, éventuellement, d'une inscription à l'ordre du jour de cette réunion.

Traitant de **l'état d'avancement de la mise en œuvre des Directives de gestion des finances publiques**, le Conseil des Ministres, tout en félicitant la Commission de la CEMAC pour la qualité du rapport produit, a pris acte de la note d'information produite.

Abordant **les dossiers fiscalo-douaniers**, le Conseil, ayant fait sienne la recommandation du Comité Inter-Etats, a adopté les projets de textes relatifs :

- au Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEMAC : Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (SH), version 2012 ;
- aux **Unités** de Quantité Normalisées.

Le Conseil a, par ailleurs, octroyé **l'agrément** aux:

- professionnels Libéraux de la Douane ;
- professionnels Libéraux de la Comptabilité et de la Fiscalité;
- professionnels Libéraux des transports.

S'agissant de **la situation du cadre camerounais licencié de la BDEAC**, le Conseil donne mandat au Président de cette institution de se rapprocher du Président de l'Assemblée Générale en vue de trouver une issue à cette situation.

Evoquant **la question d'Harmonisation des vues sur la notion de « Travailleurs de nationalité étrangère »**, et ayant constaté que la Commission de la CEMAC a déjà été saisie et relancée sur ce dossier, le Conseil des Ministres a invité la Commission à donner suite à cette saisine d'un Etat membre de la Communauté.



Au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé à la nomination de Dr Souleyman ABBA KELLOU en qualité de Directeur de la Production Animale à la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA).

Suite à l'accident tragique survenu le 04 mars dernier dans le quartier de Mpila à Brazzaville et qui a occasionné des pertes en vies humaines et d'énormes dégâts matériels, le Conseil a présenté ses sincères condoléances et a exprimé sa profonde compassion au Gouvernement et au Peuple Congolais.

En outre, le Conseil a félicité le Gouvernement et le Peuple Congolais pour le bon déroulement des élections législatives du dimanche 15 juillet 2012.


Le Conseil des Ministres de l'UEAC, au terme de sa session, a exprimé ses vifs et chaleureux remerciements à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Communauté, au Gouvernement ainsi qu'au Peuple Congolais, pour l'accueil bienveillant et fraternel, pour l'hospitalité généreuse qui lui ont été réservés pendant son séjour à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 22 juillet 2012

Pour le Conseil des Ministres,

**Le Président en Exercice**



  
**Pierre MOUSSA**